

Nous, Maire de la Ville de MOLSHEIM,

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 123-6, R 123.11, R123.12 et R123.15 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 fixant à 17 le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Molsheim ;
- VU** l'avis affiché en Mairie le 27 mars 2026, invitant les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, à présenter leurs propositions de nomination de leur représentant au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Molsheim ;
- VU** les propositions de nomination présentées par la Croix-Rouge - Section de Molsheim, l'Association CARITAS, l'Association SAVOIR POUR REUSSIR, l'A.A.P.E.I. de Mutzig et Environs et l'UDAF ;

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Les personnes désignées ci-après sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de MOLSHEIM :

- Mme OBERBACH Martine, représentant l'UDAF
- Mme DIETRICH Michèle, représentant la CROIX ROUGE - Section de Molsheim
- Mme SCHLOTZER Annick, représentant l'Association CARITAS
- Mme SCHITTER Danielle, représentant l'association SAVOIR POUR REUSSIR
- Mme RICHMANN Yolande, représentant l'A.A.P.E.I. de Mutzig et environs
- M. HEINRICH Michel, Pasteur
- Mme GREMMEL Brigitte
- Mme GIACONIA-WANTZ Sylvie.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM
- Madame la Directrice du C.C.A.S.
- Intéressés
- Archives

MOLSHEIM, le 27 avril 2026

Le Maire et Président



Laurent FURST